

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-099

Séance du 12 DECEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 05/12/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 05/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme Corinne MARTIN GAJAC

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

Mme Sindy GONZALEZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'un agent occupe un poste d'ATSEM (agent en cadre d'emploi adjoint technique territorial) peut bénéficier d'un avancement de grade sur le grade adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- AUTORISE la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au SGC de Chatillon Sur Chalaronne,

Ainsi fait et délibéré
le 12 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

la secrétaire de séance
Sindy GONZALEZ

